Vrai/faux : un point sur la réforme des retraites

Beaucoup de fausses informations circulent au sujet de la réforme des retraites. La CFTC tient à rappeler qu'à ce jour, nous ne disposons que d'une source d'informations sur ce nouveau régime : le rapport Delevoye, co-construit avec les partenaires sociaux, dont la CFTC, qui a été force de proposition. Or, attention, ⚠ un rapport n'est pas un projet de loi ! Focus sur quelques malentendus significatifs.

Les simulations du collectif anonyme "Nos retraites" : TROMPEUSES !

D'après une étude du think tank IPS (Institut de la protection sociale), les parents, et en particulier les mères, seraient pénalisés par la future réforme des retraites.

Pour la CFTC, ce diagnostic est erroné, car s'appuyant sur des postulats fallacieux.

Le rapport Delevoye prévoit d'étendre le principe de la majoration aux parents qui ont 1 ou 2 enfants (alors qu'aujourd'hui la majoration n'apparaît qu'avec le 3e enfant). Les familles nombreuses ne seraient pas pour autant défavorisées puisque la majoration pourra aller au-delà des droits actuels (pour 5 enfants, la majoration sera par exemple de 25%).

Le système universel permettra de revaloriser les droits accordés aux foyers d'un ou deux enfants, peu avantagés dans le système actuel, notamment les familles monoparentales - dont les revenus dépendent beaucoup plus souvent d'une femme.

Pour en savoir plus :

> «IPS - des simulations incomplètes et qui ne prennent pas en compte les dispositifs de solidarité dans le système universel de retraite » (reforme-retraite.gouv.fr

Par ailleurs, concernant les droits familiaux, la CFTC continue à peser dans la concertation.

L'étude de l'IREF qui prétend que la réforme va coûter 13 milliards aux contribuables : ERRONÉE

Cette étude, d'un *think tank* d'orientation libérale, se propose d'estimer, sur la base d'informations incomplètes, le "coût" de l'intégration des agents de la fonction publique au régime général, mais ne prend pas en compte les recettes réalisées, sous forme d'économies, par l'Etat...

Revoir le passage de Cyril Chabanier sur LCI, à ce sujet :

Pour en savoir plus :

> "Réforme des retraites : les calculs trompeurs d'une « étude » sur les primes des fonctionnaires" (lemonde.fr)

Idées reçues sur la réforme

« La pénibilité ne sera plus prise en compte avec la fin des régimes spéciaux » => FAUX

Le rapport préconise d'étendre le compte professionnel de prévention (C2P) aux fonctionnaires et aux régimes spéciaux. Les mêmes conditions de travail donneront ainsi lieu à une même prévention et aux mêmes droits à un départ anticipé (avant 62 ans) en fonction de l'exposition.

A salaire égal, travailler une année comme maçon rapportera plus de points de retraite que de travailler une année dans un bureau.

Pour la CFTC, le régime universel doit donc être l'occasion d'ouvrir les discussions relatives à la rénovation du Compte personnel de prévention (C2P) pour plus de droits et plus d'équité.

« Le Gouvernement pourra modifier la valeur du point pour ajuster son budget » => FAUX

Le rapport prévoit le passage un mode de calcul de la retraite par points.

Pour la CFTC, ce système en point est le mieux armé pour prendre en compte toute forme d'activité, quelles que soient sa durée, sa rémunération et son indemnisation, dans le calcul de droits à la retraite, et cela tout au long de la vie. Elle permettra de valoriser chaque période travaillée et de garantir le niveau des retraites : le rapport précise que la valeur du point ne pourra pas baisser.

En revanche, d'autres paramètres pourront bouger, comme l'indexation des pensions ou le taux de cotisation pourront être modifiés. C'est pour cela que les partenaires sociaux devront avoir la main sur ces paramètres.

Le rapport Delevoye indique que la valeur du point sera immuable. La CFTC demande que sa gestion soit paritaire. En effet, les partenaires sociaux doivent pouvoir contribuer au pilotage du regime avec une voix délibérative.